

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2018

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 15 - Conseillers votants : 15

L'an deux mille dix huit le **SEIZE JANVIER**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2018.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : néant **Absents non excusés** : néant **Secrétaire de séance** : M.FRAYSSE Florent

Poste adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 20h à compter du 01/04/2018 aux services techniques. Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié en conséquence.

Etalement du paiement de la prestation archivage sur 2 exercices. Le CDG nous propose de payer 3 025 € en 2018 et 3 025 € en 2019.

Convention d'honoraires maîtrise d'œuvre piscine avec les bureaux d'étude BREHAULT INGENIERIE et CEI pour un montant prévisionnel de 72 158,06 € HT / 86 589,68 € TTC. Des avenants pourront intervenir durant les travaux.

Signature du devis de La Boutique du Menuisier pour la fourniture et la pose de la totalité des fenêtres de la Maison des Associations en PVC d'un montant de 22 251,68 € HT / 26 702,02 € TTC. Ce devis fait l'objet d'un examen dans le cadre du nouveau dispositif pour travaux d'efficacité énergétique.

Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif :
opération 332 Rénovation salles/escalier Mairie - Crédits à ouvrir : 305,81 €
opération 282 Travaux Maison des Associations - Crédits à ouvrir : 26 651,57 €
Les crédits correspondants, seront inscrits au budget 2018 lors de son adoption.

Le problème du stationnement en centre bourg est évoqué et nous en sommes au stade de la réflexion.

La séance est levée à 22h25.

Fait à Limogne en Quercy, le 17 janvier 2018
Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,